



Compte-rendu Commission Cantine Municipale du 22 septembre 2015

Personnes présentes :

Représentants des parents : Karine PERROUD, Noëlle BARRAT, Valérie FITON, Eric LEBRAS, Adrien SOULIE, Sabrina LOWINSKI,

Représentants des enfants : Fantine LE BRAS, Mathis HAOUALIS,

Cuisinier : Guillaume BUGAREL,

Directrice de la Maison de l'Enfance (MDE) : Françoise SOULIE,

Représentants de la municipalité : Claude PRION, Pascale TOUSSAINT.

Examen des menus :

Chaque menu quotidien est présenté par Guillaume, les propositions de modification ou d'adaptation ont été étudiées de manière à établir la grille définitive.

Pour les menus de la crèche il a été demandé de remplacer la salade par un autre légume cru et les fruits au sirop par de la compote.

Appréciation des repas :

La cuisson du riz n'est pas suffisante ; la viande d'agneau était trop grasse ;

Le rôti de bœuf est trop cuit et difficile à mastiquer. Il faudra veiller à assurer une cuisson de type « à point » de manière à conserver le cœur de la viande rosé. Sur ce type d'aliment, il n'est pas nécessaire de porter la température à cœur à plus de 63°C ;

Afin de prendre en compte les avis émis par les enfants lors de l'enquête de satisfaction menée en juin dernier, des plats nouveaux seront proposés une fois par mois : Moules frites, nuggets purée, nems, hamburger.

Les enfants présents ont fait part de leur insatisfaction à propos de la qualité gustative du pain qui leur est servi depuis la rentrée. Il le trouve trop « élastique » et pas bon. La possibilité de changer de fournisseur va être examinée et si cela est réalisable la municipalité en sélectionnera un autre.

Il a été demandé à Guillaume de faire des tartes et autres pâtisseries (far, clafoutis) à base de fruits.

Fonctionnement de la cantine :

La gestion de la surveillance des enfants pendant le temps de repas est dorénavant sous la responsabilité de la municipalité. De manière à assurer au mieux cette tâche, les animateurs de la MDE sont mis à disposition auprès de la commune dans le cadre d'une convention signée entre les deux structures.

Un cahier de liaison va être mis à disposition des usagers de la cantine de manière à pouvoir consigner les faits, remarques et toutes observations leur paraissant pertinentes en vue de l'amélioration des conditions d'accueil à la cantine.

Il a été demandé à la municipalité à ce qu'un fruit soit donné aux enfants qui fréquentent le CLAE le mercredi après-midi. Un avis favorable a été donné à cette requête.

Il a été convenu qu'une réunion soit programmée en vue de la préparation et de l'organisation du repas et du goûter de Noël. Une date sera retenue au plus tôt.

En vous remerciant de votre participation et de vos échanges
Bien cordialement

Claude PRION et Pascale TOUSSAINT